

Québec, le 7 novembre 2023

Monsieur Marc-André Thivierge, sous-ministre adjoint aux affaires collégiales et aux interventions régionales

Monsieur Bernard Tremblay, président-directeur général de la Fédération des cégeps  
Directions générales des cégeps dont le personnel professionnel est représenté par le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ)

Monsieur,  
Madame,

Par la présente, nous vous annonçons que, dans le cadre de la négociation de leur convention collective, les membres du SPGQ des collèges ont tout dernièrement voté en faveur de moyens de pression pouvant aller jusqu'à une grève générale illimitée à 82 %. Près de 80 % de ceux-ci se sont prononcés.

Aussi, à la suite du dépôt odieux de la partie patronale, ce dimanche 29 octobre dernier, le comité de négociation des collèges du SPGQ à l'intention d'utiliser la grève afin de dénoncer l'arrogance et le peu de reconnaissance dont fait preuve le gouvernement à l'égard de son personnel professionnel.

Le personnel professionnel œuvre à la formation régulière, à la formation continue, dans les centres collégiaux de transfert de technologies (CCTT) et à la francisation. Il contribue de façon significative et quotidienne à la qualité des services en enseignement supérieur ainsi qu'à la formation aux adultes et aux entreprises. Par son travail, il contribue à l'innovation, au recyclage et au perfectionnement de la main-d'œuvre, à la recherche appliquée ainsi qu'à l'accompagnement vers le bien-être et la réussite de jeunes adultes. Ces derniers accéderont aux études universitaires ou travailleront dans différents domaines techniques dont la santé, l'éducation et plusieurs autres secteurs d'activité essentiels au gouvernement du Québec, et ce, particulièrement en période de rareté de main-d'œuvre.

Dans son dernier dépôt patronal, le gouvernement Legault mentionne qu'une attention particulière est toujours portée à l'amélioration des conditions de travail des femmes, lesquelles sont majoritaires dans le secteur parapublic. C'est notamment le cas du personnel professionnel des collèges. Or, avec son offre d'augmentation salariale de 10,3 % sur cinq ans, le gouvernement accentue l'iniquité de genre. C'est très clair lorsqu'on constate que ce même gouvernement a proposé des augmentations salariales de 21 % sur cinq ans aux policiers de la Sûreté du Québec et a accordé 30 % sur un an à la députation et de 22 % à 50 % à sa magistrature, tous des milieux majoritairement masculins. L'offre patronale actuelle est non seulement sexiste, elle est également arrogante et méprisante. Elle ne tient pas compte du rattrapage salarial que nous sommes en droit d'obtenir et elle tient à peine compte de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) des dernières années.

Par ailleurs, les associations étudiantes doivent aussi savoir que le gouvernement s'apprête à obliger leurs membres à se présenter en cours les soirs de semaine. Pourtant, à cette période de leur vie, leur développement physiologique et neuronal ne permet pas toute l'attention, la concentration et la vivacité nécessaire pour performer au plan intellectuel à ce moment de la journée. Sans compter qu'ils doivent souvent concilier leurs études avec des emplois qui, la plupart du temps, les obligent à travailler en soirée.

Cette proposition nuira à la qualité de vie familiale du personnel, des cégépiens et de leur famille. Ils ne pourront plus partager des moments communs à l'heure du souper et en soirée.

En espérant que nos demandes seront enfin prises en considération.

Madame Patricia Marchand, membre du comité de négociation des collèges du SPGQ  
Monsieur Jacques Bigaouette, membre du comité de négociation des collèges du SPGQ  
Monsieur David Levasseur, membre du comité de négociation des collèges du SPGQ  
Membres de la délégation

c.c.: Madame Sonia Lebel, présidente du Conseil du trésor  
Madame Pascale Déry, ministre de l'Enseignement supérieur  
Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie  
Permanences des associations étudiantes concernées